



## Compte rendu Conseil Municipal extraordinaire

Page : 1 de 4

Date :  
14/02/2017

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Alain BERNHEIM	X		M.BERNHEIM
Mireille CHAPUS		X	
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI	X		
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO	X		
Magali SZESTAK	X		
Gérard ESPINERA	X		
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

En préambule de cette séance extraordinaire, Monsieur BERNHEIM fait lecture d'une lettre écrite par Madame Brigitte MICHALLET, conjointe de notre Maire défunt. Son hommage est écouté avec beaucoup de respect et d'attention.

Puis Monsieur BERNHEIM en tant que premier Adjoint lit le texte qu'il a rédigé en souvenir du Maire, Michel MICHALLET, dont les obsèques ont eu lieu la semaine dernière.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents

Monsieur LOUBET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur BERNHEIM demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Mise en place des conseillers communautaires.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Ordre du jour :

1 – Mise en place d'un conseiller municipal.....	2
2 - Election du Maire.....	2
3 - Détermination du nombre d'adjoints à élire.....	3
4 - Elections des Adjoints.....	3
5 - Mise en place des conseillers communautaires.....	3



## **Compte rendu Conseil Municipal extraordinaire**

Page : 2 de 4

**Date :  
14/02/2017**

### **1- Mise en place d'un conseiller municipal**

Monsieur BERNHEIM expose au Conseil Municipal :

- En raison du décès de Monsieur MICHALLET Michel, Maire, un poste de Conseiller Municipal est vacant.

Conformément à la réglementation, Monsieur MICHALLET Michel étant élu sur la liste BOISSISE EN ACTION, le suivant de cette liste, Monsieur GAMIETTE Olivier a été appelé pour occuper le poste de conseiller Municipal. Monsieur GAMIETTE Olivier a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur GAMIETTE Olivier au sein du Conseil Municipal.

Monsieur GAMIETTE, à compter de cet instant, siège à la présente séance.

### **2- Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur SCHULTZ Paul, prend la présidence de l'assemblée.

En préambule, Monsieur SCHULTZ fait la lecture d'un texte en hommage au Maire disparu.

Ensuite il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et absents représentés, et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame LONGUEVILLE Elisabeth et Monsieur LARROQUE Georges.

Monsieur LOUBET est désigné Secrétaire

Monsieur SCHULTZ demande les candidatures à cette élection :

- **Monsieur BERNHEIM Alain** est candidat

L'élection a lieu à bulletins secrets. Chaque Conseiller Municipal remet son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Immédiatement le dépouillement est réalisé.

- Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur BERNHEIM Alain a obtenu 15 voix.

**Monsieur BERNHEIM Alain** est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Rédigé-le 14 février 2017

Par M. LOUBET- élu Secrétaire de séance



## **Compte rendu Conseil Municipal extraordinaire**

Page : 3 de 4

**Date :  
14/02/2017**

### **3- Détermination du nombre d'Adjoints à élire**

Monsieur BERNHEIM Alain, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints à élire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Soit 4  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer 4 postes

### **4- Election des Adjoints**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les adjoints dans les communes d'au moins 1000 habitants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité.

Après un appel de candidature, la liste de candidat est la suivante :

- **Liste Madame Mireille CHAPUS** – composée de :

- Madame CHAPUS Mireille, Monsieur LOUBET Marc, Madame SZESTAK Magali, Monsieur LARROQUE Georges

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletin nul : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste Madame Mireille CHAPUS : 14 voix

La liste Madame Mireille CHAPUS ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

<b>Madame CHAPUS Mireille</b>	<b>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</b>
<b>Monsieur LOUBET Marc</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b>
<b>Madame SZESTAK Magali</b>	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b>
<b>Monsieur LARROQUE Georges</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</b>

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

### **5- Désignation des Conseillers Communautaires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au début de la mandature trois conseillers communautaires représentaient la commune : Monsieur MICHALLET, Madame CHAPUS, Monsieur BERNHEIM.  
En raison de la nouvelle organisation de la CAMVS il ne restait que deux représentants à la CAMVS : Monsieur MICHALLET, Madame CHAPUS.

La disparition de Monsieur MICHALLET place automatiquement Monsieur BERNHEIM au poste de Conseiller Communautaire titulaire, et en respectant le principe de parité, Madame CHAPUS Conseillère suppléante.

Rédigé-le 14 février 2017

Par M. LOUBET – élu Secrétaire de séance



**Compte rendu  
Conseil Municipal  
extraordinaire**

Page : 4 de 4

**Date :  
14/02/2017**

Les Conseillers Communautaires désignés sont :

Monsieur BERNHEIM titulaire  
Madame CHAPUS Suppléante.

Monsieur BERNHEIM lit un texte pour clore la séance, puis donne la parole aux personnes venues assister à la séance.

Le Maire  
Alain BERNHEIM